



LE PATRÔN DE DÉVOTION

FINANCIERS ET D'OPÉRATIONS

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

BVA  **BLANCHETTE
VACHON** s.e.n.c.r.l.
Société de comptables
professionnels agréés

Membre indépendant **BKR International**

LE PATRO DE LÉVIS INC.

SOMMAIRE

<i>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</i>	1 - 4
<i>ÉTATS FINANCIERS</i>	
Résultats consolidés	5
Évolution de l'actif net consolidé	6
Flux de trésorerie consolidés	7
État consolidé de la situation financière	8 - 9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 16
Annexes	17 - 19
Renseignements supplémentaires non audités	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE PATRO DE LÉVIS INC.
Lévis (Québec)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Le Patro de Lévis inc. (ci-après « l'entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés de l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités de financement et d'autres revenus dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de financement et d'autres revenus, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, de l'actif à court terme au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 et de l'actif net aux 1er janvier et 31 décembre 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

L'entité inclut dans ses états financiers consolidés des informations supplémentaires, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquelles nous n'avons pas réalisé de mission d'audit ou d'examen et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance. Ces informations sont présentées à la page 19 et portent sur le projet intégration de Patro-vacances.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons à la direction et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Lévis, le 31 mars 2020

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113413

Résultats consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
PRODUITS - note 4		
Administration - Annexe A	1 419 317	1 260 083
Opérations - Annexe B	<u>554 029</u>	<u>529 457</u>
	1 973 346	1 789 540
CHARGES		
Administration - Annexe C	1 079 833	878 408
Opérations - Annexe D	<u>912 462</u>	<u>974 397</u>
	<u>1 992 295</u>	<u>1 852 805</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES PRODUITS (CHARGES)	(18 949)	(63 265)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Produits de stationnement	263 367	266 775
Stationnement - Annexe E	(108 233)	(106 418)
Amortissement des immobilisations	(175 930)	(185 102)
Amortissement des subventions et dons reportés relatifs aux immobilisations	<u>147 930</u>	<u>148 233</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT IMPÔTS	108 185	60 223
Impôts exigibles (recouvrables)	<u>4 295</u>	<u>(6 562)</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>103 890 \$</u>	<u>66 785 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés et les annexes font partie intégrante de ces états.

LE PATRO DE LÉVIS INC.

6

Évolution de l'actif net consolidé

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

				2019	2018
ACTIF NET	Investi en immobi- lisations	Grevé d'affectations internes	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	444 734	42 000	(60 630)	426 104	359 319
Excédent des produits sur les charges	(28 000)	-	131 890	103 890	66 785
Investissement en immobilisations - note 12	<u>40 693</u>	<u>-</u>	<u>(40 693)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>457 427</u> \$	<u>42 000</u> \$	<u>30 567</u> \$	<u>529 994</u> \$	<u>426 104</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés et les annexes font partie intégrante de ces états.

Flux de trésorerie consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX : (note 13)		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	103 890	66 785
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	175 930	185 102
Amortissement des subventions et dons reportés relatifs aux immobilisations	<u>(147 930)</u>	<u>(148 233)</u>
	131 890	103 654
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>160 190</u>	<u>(76 841)</u>
	292 080	26 813
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(24 373)	(18 261)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(40 000)	(70 000)
Remboursement des avances de la Fondation du Patro de Lévis	-	(685)
Remboursement de la dette à long terme	<u>(16 320)</u>	<u>(16 318)</u>
	<u>(56 320)</u>	<u>(87 003)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	211 387	(78 451)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>5 026</u>	<u>83 477</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>216 413 \$</u>	<u>5 026 \$</u>

LE PATRO DE LÉVIS INC.

8

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	216 413	5 026
Débiteurs - note 5	53 659	142 135
Impôts à recevoir	1 048	6 562
Stocks - note 6	<u>5 923</u>	<u>16 366</u>
	277 043	170 089
Actif à long terme		
Immobilisations - note 7	<u>4 519 989</u>	<u>4 671 546</u>
	<u>4 797 032 \$</u>	<u>4 841 635 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés et les annexes font partie intégrante de ces états.

LE PATRO DE LÉVIS INC.

9

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire - note 8	-	40 000
Créditeurs - note 9	179 902	124 145
Produits perçus d'avance	<u>24 574</u>	<u>24 574</u>
Passif à court terme avant autre dette à court terme	204 476	188 719
Dette à long terme à être refinancée au cours du prochain exercice	<u>122 396</u>	<u>138 716</u>
	326 872	327 435
Passif à long terme		
Dette à long terme - note 10	-	-
Subventions et dons reportés relatifs aux immobilisations - note 11	<u>3 940 166</u>	<u>4 088 096</u>
	4 267 038	4 415 531
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	457 427	444 734
Grevé d'affectations internes - note 3	42 000	42 000
Non grevé d'affectations	<u>30 567</u>	<u>(60 630)</u>
	<u>529 994</u>	<u>426 104</u>
	<u>4 797 032</u> \$	<u>4 841 635</u> \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés et les annexes font partie intégrante de ces états.

Pour le conseil d'administration


_____, administrateur
_____, administrateur

Notes afférentes aux états financiers consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité, incorporée le 19 avril 1967, est enregistrée à titre d'organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'entité a pour objet d'animer un milieu de vie où chaque personne est accueillie dans un esprit d'entraide propice à une éducation humaine et chrétienne.

Le maximum des actifs immobiliers que peut posséder l'entité est fixé à 10 000 000 \$.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité a utilisé les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif afin de préparer ses états financiers consolidés, qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de l'entité et de sa filiale.

NOM	ACTIVITÉS	% DE PARTICIPATION
Filiale		
9204-8214 Québec inc.	Exploitation d'un kiosque de loterie de Loto-Québec	100 %

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et de charges.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de leur valeur résiduelle et l'évaluation des frais courus inclus dans les crédateurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers consolidés, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Comptabilisation des produits**

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus "Autres", présentés avec les autres revenus, sont comptabilisés selon la méthode du report.

Les produits provenant des activités de financement, des activités de section et des ventes de marchandises sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les revenus de loyers sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée des baux lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix des loyers est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des inscriptions sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les commissions relatives au kiosque de loterie de Loto-Québec sont constatées lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les loteries à gratter sont livrées au kiosque, que les loteries à tirage sont activées, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix des commissions est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Services reçus à titre bénévole

L'entité ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés de l'entité.

Instruments financiers***Évaluation des instruments financiers***

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement à la juste valeur. Elle les évalue ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs autres que les taxes de vente.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État et de la dette à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)****Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur, s'il y a lieu, est comptabilisé en résultat net. La moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise, s'il y a lieu, est comptabilisée en résultat net.

Coûts de transactions

L'entité comptabilise ses coûts de transactions au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transactions directement attribuables à leur acquisition, à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge. Ces derniers sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier correspondant.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. L'entité calcule la valeur nette de réalisation estimative en déduisant du montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	40 ans
Aménagements	10 ans
Équipement de jeux	15 et 20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Mobilier de bureau	20 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'entité, une perte de valeur est constatée à l'état des résultats et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle.

Impôts sur les bénéfices

L'entité comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode des impôts futurs. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

3. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de l'entité a affecté un montant de l'actif net non grevé d'affectations à des fins de réparations majeures aux bâtiments. L'entité ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. SUBVENTION DE LA VILLE DE LÉVIS

La subvention de la Ville de Lévis fait l'objet d'un protocole d'entente qui prévoit qu'une subvention est versée à l'entité en échange de réalisation de mandats, tel que la réalisation du programme camp de jour, d'animer le milieu lévisien par des programmes d'activités à des fins communautaires et de donner accès à ses locaux communautaires.

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Comptes clients	8 602	37 162
Intérêts à recevoir	-	960
Taxes de vente	29 077	20 039
Dons à recevoir	15 980	55 425
Sommes à recevoir de Loto-Québec	-	28 549
	<u>53 659 \$</u>	<u>142 135 \$</u>

6. STOCKS

	2019	2018
Nourriture	4 244	4 244
Billets de loterie de Loto-Québec	1 679	12 122
	<u>5 923 \$</u>	<u>16 366 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2019	2018
Terrains	295 234	-	295 234	295 234
Bâtiments	5 824 602	1 762 863	4 061 739	4 208 742
Aménagements	42 355	38 059	4 296	8 531
Équipement de jeux	213 166	117 765	95 401	90 457
Matériel et outillage	41 823	35 846	5 977	7 650
Mobilier de bureau	195 956	156 310	39 646	38 554
Matériel informatique	68 709	59 075	9 634	8 942
Matériel roulant	26 872	18 810	8 062	13 436
	<u>6 708 717 \$</u>	<u>2 188 728 \$</u>	<u>4 519 989 \$</u>	<u>4 671 546 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Desjardins, au taux de base plus 2,75 %, pour un montant autorisé de 200 000 \$ et renouvelable le 30 juin 2020, garanti par une hypothèque immobilière d'un montant de 550 000 \$ sur les terrains, les bâtiments et les aménagements d'une valeur comptable de 4 361 269 \$ et par une hypothèque mobilière sur l'universalité des comptes clients d'une valeur comptable de 8 602 \$.

9. CRÉDITEURS

	2019	2018
Fournisseurs	118 901	61 388
Sommes à remettre à l'État	32 984	17 837
Salaires et vacances à payer	<u>28 017</u>	<u>44 920</u>
	<u>179 902 \$</u>	<u>124 145 \$</u>

10. DETTE À LONG TERME

	2019	2018
Effet à payer, Desjardins, taux de base plus 2,75 %, renégociable en juin 2020, remboursable par versements mensuels de 1 360 \$ en capital, garanti par une hypothèque immobilière sur les terrains, les bâtiments et les aménagements d'une valeur comptable de 4 361 269 \$ *, **	122 396	138 716
Dettes à long terme à être refinancées au cours du prochain exercice	<u>122 396</u>	<u>138 716</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

* Selon la convention d'emprunt, l'entité s'est engagée à rembourser le prêt sur réception des sommes promises par la campagne de financement de la Fondation du Père Raymond-Bernier.

** En vertu des recommandations du chapitre 1510.13 du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, l'emprunt renégociable en juin 2020 a été reclassé à court terme puisque l'entité n'a pas encore conclu d'accord lui permettant de refinancer la dette sur une base à long terme. Cet emprunt est présenté dans la dette à long terme à être refinancée au cours du prochain exercice à l'état de la situation financière.

Advenant le refinancement aux mêmes conditions de l'emprunt dont le solde est de 122 396 \$:

	2020	2021	2022	2023	2024
Versements en capital	16 320 \$	16 320 \$	16 320 \$	16 320 \$	16 320 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

11. SUBVENTIONS ET DONS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

	2019	2018
Bâtiments	3 925 263	4 066 504
Aménagements	1 483	5 442
Équipement de jeux	7 918	9 194
Mobilier de bureau	<u>5 502</u>	<u>6 956</u>
	<u>3 940 166</u> \$	<u>4 088 096</u> \$

12. INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

	2019	2018
Acquisition d'immobilisations	24 373	18 261
Remboursement de la dette à long terme	<u>16 320</u>	<u>16 318</u>
	<u>40 693</u> \$	<u>34 579</u> \$

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	88 476	(98 785)
Impôts à recevoir	5 514	(6 562)
Stocks	10 443	(4 390)
Créditeurs	55 757	35 595
Impôts à payer	<u>-</u>	<u>(2 699)</u>
	<u>160 190</u> \$	<u>(76 841)</u> \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

14. RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

L'entité a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations définies. En vertu de ce régime, l'entité verse une contribution égale à 2,5 % du salaire brut des employés participants. La charge de retraite de l'exercice est de 6 944 \$ (6 627 \$ en 2018).

15. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

À la date du rapport, en raison de la pandémie découlant de la COVID-19 à travers le monde qui sévit depuis quelques semaines, incluant au Québec, l'entité n'est pas en mesure d'estimer les effets financiers de cette pandémie sur sa situation financière.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers consolidés de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Annexes

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
ANNEXE A - ADMINISTRATION		
Subventions		
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	99 849	86 720
Ville de Lévis - note 4	539 214	565 836
Programmes spéciaux	<u>151 149</u>	<u>145 972</u>
	<u>790 212</u>	<u>798 528</u>
Dons		
Fondation Père Raymond-Bernier	10 641	56 073
Autres	<u>146 950</u>	<u>58 466</u>
	<u>157 591</u>	<u>114 539</u>
Activités de financement		
Bingo	17 111	19 167
Autres	<u>58 776</u>	<u>83 171</u>
	<u>75 887</u>	<u>102 338</u>
Autres revenus		
Loyers	77 056	97 339
Commissions relatives au kiosque de loterie de Loto-Québec	242 329	39 948
Autres	<u>76 242</u>	<u>107 391</u>
	<u>395 627</u>	<u>244 678</u>
	<u>1 419 317</u> \$	<u>1 260 083</u> \$
ANNEXE B - OPÉRATIONS		
Inscriptions	503 881	488 801
Activités de section	20 282	9 071
Ventes de marchandises	<u>29 866</u>	<u>31 585</u>
	<u>554 029</u> \$	<u>529 457</u> \$

Annexes

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
ANNEXE C - ADMINISTRATION		
Rémunération	541 014	470 845
Charges sociales	100 333	64 363
Financement	26 704	34 972
Publicité et promotion	22 175	18 781
Location	-	2 188
Énergie	82 868	81 787
Assurances	463	416
Entretien et réparations	173 472	77 884
Taxes, licences et permis	90	279
Dépréciation des comptes clients	2 240	-
Honoraires professionnels	37 787	41 330
Fournitures de bureau et papeterie	15 782	31 827
Abonnements et cotisations	33 010	8 922
Télécommunications	14 272	15 658
Intérêts sur dette à long terme	8 043	8 450
Intérêts sur emprunt bancaire	239	2 209
Frais de banque	21 341	18 497
	<u>1 079 833</u> \$	<u>878 408</u> \$

ANNEXE D - OPÉRATIONS

Rémunération	627 863	615 845
Charges sociales	56 054	82 236
Formation	14 940	9 913
Location	8 514	1 230
Fournitures d'animation des activités de section	55 428	43 160
Matériel des activités de section	9 893	11 927
Activités spéciales	43 074	61 504
Coût des marchandises vendues	23 339	33 777
Déplacements	38 477	31 272
Allocations	34 880	83 533
	<u>912 462</u> \$	<u>974 397</u> \$

Annexes

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
ANNEXE E - STATIONNEMENT		
CHARGES		
Rémunération et charges sociales	77 072	75 363
Publicité et promotion	764	1 706
Loyer	6 772	8 927
Entretien et réparations	15 806	12 488
Taxes, licences et permis	2 053	5 216
Fournitures de bureau et papeterie	<u>5 766</u>	<u>2 718</u>
	<u>108 233 \$</u>	<u>106 418 \$</u>

Renseignements supplémentaires non audités

De l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	Projet intégration de Patro-vacances
	2019
PRODUITS	
Inscriptions	21 520
Subventions	115 000
	<hr/> 136 520
FRAIS D'EXPLOITATION	
Rémunération et charges sociales	148 725
Frais d'administration	4 728
	<hr/> 153 453
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<hr/> (16 933) \$